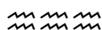


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **13 octobre 2015**
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER et Rozenn RAMETTE.

Absents excusés :

M. Jean-Luc FREUDENREICH, conseiller municipal, qui a donné procuration à M. Christian BEYER ;
Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, qui a donné procuration à M. Bernard EICHHOLTZER.

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

POINT 1 : Accueil de migrants dans l'interparoissialité - discussion avec M. le curé Jean-Luc LORBER et M. Laurent BRAUN, de CARITAS

Le Conseil municipal,

Réuni exceptionnellement, à l'occasion de l'examen de ce point de l'ordre du jour, en salle Marianne de la Mairie, mieux adaptée pour cette rencontre ;

Vu la lettre en date du 16 septembre 2015 de M. le Curé, adressée aux Maires des communes membres de la communauté de paroisses des Trois Châteaux ;

Entendu l'introduction des débats par M. le Maire :

- Accueillant chaleureusement M. le curé Jean-Luc LORBER, ainsi que M. Laurent BRAUN, de l'association CARITAS, invités à présenter au Conseil municipal un projet d'accueil de deux familles de migrants au sein de la communauté de paroisses ;
- Evoquant, dans ses grandes lignes, la réunion qui s'est tenue à ce sujet au presbytère en date du 29 septembre dernier, consacrée spécifiquement à cette question ;

Entendu l'intervention de M. le Curé :

- Indiquant que la présentation du dossier devant l'assemblée municipale constitue un moment important pour les personnes engagées, à ses côtés, dans cette action, dont il précise qu'elle n'est encore qu'à un stade préliminaire ;
- Rappelant le contexte de l'opération, qui a pris naissance dans le cadre de la préparation du Jubilé de la Miséricorde, période festive d'un an au sein de l'église catholique, à l'initiative du Pape François, qui débutera à partir du 1^{er} décembre 2015 ;
- Précisant toutefois qu'à l'origine cette action ne prévoyait nullement de s'articuler autour de l'accueil de migrants, perspective qui s'est toutefois rapidement imposée d'elle-même du fait de l'actualité tragique récente, ayant conduit le Pape François, en date du 6 septembre dernier, à demander à chaque paroisse catholique d'accueillir une famille de migrants ;
- Rappelant en effet l'afflux considérable récent de migrants vers l'Europe, totalement imprévisible voici peu de temps encore, s'étant accentué dans de très fortes proportions durant l'été, à destination principalement de l'Europe centrale et en particulier de l'Allemagne ;
- Evoquant les terribles conflits à l'origine de ces départs en masse de réfugiés ;
- Précisant que l'opération concerne EGUISHHEIM en premier lieu, mais aussi les quatre autres communes membres de la communauté de paroisses que sont HERRLISHEIM-PRÈS-COLMAR, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, OBERMORSCHWIHR et VOEGTLINSHOFFEN, toutes invitées à participer à la réunion du 29 septembre dernier, déjà évoquée par M. le Maire ;

- Précisant également que cet accueil nécessitera le soutien et l'appui des interlocuteurs naturels en ce domaine que sont les Maires et les communes, et qu'il s'inscrira bien évidemment strictement dans la réglementation existante concernant l'accueil de migrants en France ;
- Informant l'assemblée de la constitution, par des paroissiens, majoritairement d'EGUISHEIM, d'un groupe de travail, en liaison avec CARITAS, portant l'action, pour le détail de laquelle il renvoie au bulletin paroissial déjà diffusé dans tous les foyers, mais précisant qu'elle devrait s'articuler sur deux niveaux distincts :
 - L'accueil d'une famille dans des locaux publics, appartenant à une commune membre de la communauté de paroisses ;
 - L'accueil d'une deuxième famille chez des particuliers, une famille d'EGUISHEIM s'étant déjà manifestée en ce sens ;
- S'appuyant également sur une lettre en date du 08 septembre 2015 émanant de Mgr Jean-Pierre GRALLET, archevêque de STRASBOURG, qu'il distribue du reste aux membres de l'assemblée, relayant l'appel du Pape et détaillant les différentes instances diocésaines, parmi lesquelles l'œuvre d'Orient, auprès desquelles les personnes en charge de l'accueil pourront trouver aide et conseils ;
- Rappelant que l'organisation d'un tel accueil n'est pas particulièrement nouvelle, sinon par son ampleur, puisque l'an passé déjà, environ 150 Irakiens ont été accueillis en Alsace, sans difficultés notables, dont quelques-uns à proximité, en l'occurrence à MUNSTER ;
- Indiquant que pour l'heure, ni l'identité, ni la date arrivée, ni l'origine des migrants ne sont connues, étant toutefois précisé qu'est préférentiellement souhaité, dans le cas présent, l'accueil de chrétiens d'Orient ;
- Annonçant que des appels aux dons spécifiques seront, de toute évidence, lancés en temps utile au sein de la paroisse pour contribuer au financement de cet accueil ;
- Clôture son intervention par des remerciements adressés à l'assemblée pour son écoute, et l'assurant de sa disponibilité pour répondre à toute question ;

Entendu le compte-rendu détaillé, par M. le Maire, de la réunion du 29 septembre dernier, au cours de laquelle les élus présents avaient été invités à se prononcer sur la démarche proposée, aucune autre commune ne s'étant montrée disposée à, ou en mesure de, mettre à disposition un logement. Seul M. le Maire de VOEGTLINSHOFFEN s'était déclaré ouvert à l'organisation d'actions de nature à concourir au financement d'un accueil. M. le Maire, déplorant le peu d'écho favorable de cette action de solidarité auprès de ses homologues, avait alors rappelé le malheureux précédent que constituait le refus de toute participation financière des autres communes membres à la rénovation du presbytère d'EGUISHEIM, tant au niveau des communes que des conseils de fabrique (pour les bureaux du prêtre), et ce alors même que des travaux complémentaires resteraient encore à entreprendre, comme par exemple la remise en état des volets ;

Entendu les autres précisions complémentaires apportées par M. le Maire :

- Invitant l'assemblée, rappels historiques à l'appui, à se montrer à la hauteur de la présente circonstance exceptionnelle, rare occasion de mettre en accord les valeurs républicaines avec les valeurs chrétiennes, l'amour du prochain, notion religieuse, étant proche de la notion de fraternité républicaine ;
- Excluant, s'agissant du logement communal qui pourrait éventuellement être mis à disposition, ceux du bâtiment de la Poste, compte tenu des tractations en cours dans la perspective d'une transformation de cet ensemble en maison de la santé, ainsi que celui du Château, peu adapté de par sa situation géographique, mais précisant que l'un des deux anciens logements de fonction de l'école maternelle se prêterait le mieux à une telle mise à disposition ;
- Précisant également qu'une équipe de bénévoles, déjà constituée autour de M. Aloyse GASCHY, serait en effet prête à le remettre en condition, les principaux besoins étant constitués par la rénovation de peintures et la réparation d'infiltrations au niveau de fenêtres, les affaires appartenant au centre périscolaire voisin, qui y sont pour l'heure stockées, pouvant facilement être déplacées ailleurs ;
- Evoquant sa concertation étroite et immédiate avec les Adjoints au sujet de ce dossier ;
- Estimant que les questions pratiques, comme la prise en charge de frais liés au logement (eau, électricité) pourront facilement être résolus ultérieurement ;
- Indiquant, à titre d'exemple à suivre, que la commune de SIERENTZ, par son Maire, a d'ores et déjà pris des dispositions similaires en termes de mise à disposition de logements ;

Entendu l'intervention de M. Laurent BRAUN, de Caritas, en complément de l'intervention de M. le Curé :

- précisant le rôle, essentiellement de partenaire technique, de son association dans l'action envisagée, en raison de l'expérience de la structure dans le domaine de l'accueil de demandeurs d'asile ;
- présentant succinctement les actions d'accompagnement menées couramment par son association, variables selon le statut des personnes et l'avancement de leur dossier de demande d'asile ;

Entendu le débat suscité par ce dossier, au cours duquel sont successivement exprimés, par de nombreux conseillers municipaux, un grand nombre d'avis et de prises de position, dont les plus significatives sont les suivantes :

- M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge des Finances :
 - s'inquiétant de la question de la prise en charge des divers frais liés à l'utilisation du logement, du financement de la vie quotidienne de ces familles, et de la scolarité des enfants ;
 - exprimant sa forte attente d'une participation équitable de la part des autres communes membres de la communauté de paroisses à cet accueil, et en faisant pour sa part un préalable à toute réponse favorable de la part de la commune d'EGUISHEIM, compte tenu du précédent qui a été rappelé par M. le Maire ;
 - s'interrogeant quant à la réalité de l'obtention de la somme forfaitaire de 1 000,00 € annoncée par le gouvernement pour les communes assurant l'accueil de migrants, dans un contexte de diminution drastique des dotations de l'Etat ;
 - mettant d'autre part en doute le nombre réel de 24 000 migrants que le gouvernement a déclaré accepter dans le pays, estimant qu'ils seront au final bien plus nombreux ;
 - invitant les autorités ecclésiastiques et diocésaines à s'engager davantage, y compris financièrement, ce à quoi M. Jean-Luc LORBER, curé, répond, sans cacher une certaine incompréhension des positions exprimées par M. HAMELIN, que tel est déjà et sera bien le cas ;

- M. Laurent BRAUN lui répond également sur plusieurs des points soulevés :
 - Précisant qu'à afflux exceptionnel, une réponse exceptionnelle est attendue du gouvernement ;
 - Rappelant les conditions habituelles d'accueil des demandeurs d'asile, en C.A.D.A. (centre d'accueil des demandeurs d'asile), ainsi que les ressources (allocation temporaire d'attente) et soutiens (associations caritatives) dont ils bénéficient alors ;
 - Estimant toutefois que dans le cas présent, l'afflux massif de réfugiés entraînera immédiatement la saturation de tous les C.A.D.A., ce qui entraînera très vraisemblablement une accélération des délais d'instruction de la situation des demandeurs d'asile, à même de faciliter une résolution plus rapide des difficultés. Il signale qu'à l'issue de leurs démarches, en cas d'acceptation de leur dossier, ils sont autorisés à travailler et, par expérience, se déclare admiratif de leurs capacités à trouver rapidement un emploi, compte tenu de leur acceptation de toutes sortes de postes, mais aussi, parfois, du fait de leurs savoirs-faire techniques ou manuels appréciés de certains employeurs ;
 - Rappelant que M. le sous-préfet de l'arrondissement d'ALTKIRCH est chargé de coordonner l'accueil des migrants, et de répondre aux principales inquiétudes et difficultés pouvant être soulevées à ce propos ;

- M. Bernard EICHHOLTZER, qui a déjà été confronté à des situations similaires, cherche également à apaiser les craintes exprimées par différents conseillers, estimant que dans de telles circonstances il est illusoire de vouloir tout contrôler à l'avance. Par expérience, l'arrivée effective des personnes accueillies permet de concrétiser les rapports, de personnaliser le sujet, et d'éveiller les réseaux et les attentions de toute nature. Il n'est donc pas inquiet dans cette perspective, confiant dans la générosité des Eguishiens, tant il est vrai que la seule vraie question qui vaille à ses yeux est, en effet, le sujet du financement de la vie quotidienne de ces personnes ;

- Mme Marie-Pascale STOESSLE relève, s'agissant de la participation des autres communes, qu'elles n'ont pour l'heure pas encore été questionnées quant à un soutien financier d'un accueil qui aurait lieu à EGUISHHEIM, la question étant différente de celle de la mise à disposition d'un logement, ce dont M. le Maire convient ;
- Mme Michèle SCHNEIDER s'enquiert du précédent que constituerait un tel accueil, qui pourrait induire la difficulté de refuser d'autres demandes similaires ultérieures émanant des autorités ou d'associations, ce contre quoi s'élèvent toutefois M. le Maire et M. EICHHOLTZER, qui estiment que la commune aura déjà pris sa part, et disposera de bons arguments pour refuser tout effort supplémentaire ;
- M. Christian BEYER estime pour sa part que l'école maternelle n'est pas un lieu adapté pour un tel accueil, s'inquiétant des réactions des parents d'élèves par exemple, à la perspective d'une cohabitation d'enfants en bas âge et de personnes dont ni l'origine, ni la moralité ne peuvent être connues. Il propose que la commune active plutôt ses réseaux auprès des bailleurs sociaux, pour qu'un logement social de la commune soit tenu à la disposition de ces migrants, de préférence à un logement communal, et ce même si, comme le fait remarquer Mme Eliane HERZOG, cela impliquerait le paiement d'un loyer. Il s'interroge également sur la durée de l'engagement de la commune, en cas d'accord ;
- M. le Maire lui répond sur ces différents points :
 - L'éventualité de mobiliser un logement social constitue en effet une possibilité, qu'il préférerait toutefois conserver comme recours ultime, en cas de difficultés particulières pour proposer un autre logement ;
 - S'agissant de la durée d'un engagement, il est imprudent de vouloir la définir avec précision, vu les présentes circonstances exceptionnelles ;
 - En tant qu'ancien enseignant, la présence au sein de l'école d'une famille de migrants permettrait selon lui, au contraire, de faire réfléchir les enfants à l'accueil de l'autre, différent mais semblable, mais reconnaît toutefois, à l'interrogation de Mme Martine ALAFACI, n'avoir pas encore explicitement évoqué cette perspective avec la directrice d'école ;
- M. Henri VORBURGER replace le débat sur la question de la responsabilité morale et des principes, invitant l'assemblée à être d'emblée ouverte à l'accueil, en acceptant de ne pas avoir de réponse pour l'heure à toutes les questions se posant. Mme Hélène ZOUINKA exprime également une position très similaire ;
- M. Marc NOEHRINGER soulève la question de la scolarisation des enfants, faisant observer que certaines classes des écoles d'EGUISHEIM sont déjà très chargées, et relevant les difficultés que ne manqueraient pas de causer aux enseignantes des enfants ne maîtrisant aucunement le français. Sur ce point, M. le Maire et M. EICHHOLTZER l'informent de l'existence de dispositifs particuliers de prise en charge, auxquels il pourrait sans doute être fait appel. Sans nier le surcroît de difficultés pour les enseignants dans de telles situations, il est toutefois relevé que ces enfants rattrapent généralement très vite leur retard, ce qui pour autant ne convainc guère M. NOEHRINGER ;

- Mme Régine SORG relève que de plus en plus d'habitants d'EGUISHEIM se trouvent être dans la difficulté, ce que confirme Mme Rozenn RAMETTE, présidente de la commission Action sociale, et ce bien que, comme le signale M. le Maire, les crédits communaux affectés aux secours d'urgence n'aient pas encore été consommés en totalité. Dès lors, toutefois, comment justifier d'accueillir des étrangers, qui bénéficieraient de facto de davantage d'attentions que des habitants de la commune, interroge Mme SORG. Tout en se disant favorable à l'accueil envisagé, elle exprime pour autant une certaine gêne à la perspective qu'elle soulève. Il est relevé, en réponse, par M. EICHHOLTZER d'une part, qu'il ne peut y avoir une forme de concurrence dans la misère, et par Mme Marie-Pascale STOESSLE que les situations ne sont pas comparables, le dénuement étant bien plus accentué encore chez des migrants qui viennent de tout quitter dans leur pays d'origine suite à la guerre ;

Entendu de nouveaux échanges au sujet de l'attitude des quatre autres communes concernées, et notamment l'intervention de Mme Marie-Pascale STOESSLE, rejointe dans cette analyse par M. HAMELIN, selon laquelle il est légitime de craindre qu'une fois un accord donné par EGUISHHEIM, celles-ci pourraient se sentir dégagées de toute obligation, ce à quoi M. le Maire répond qu'il reprendra rapidement contact avec ses homologues Maires pour poursuivre leur sensibilisation ;

Entendu les précisions complémentaires, suite à de nouvelles interventions à ce sujet, de M. le Curé et de M. le Maire, selon lesquels la question de la prise en charge de frais liés au logement ou à la vie quotidienne des migrants accueillis n'est pas celle qui est posée aujourd'hui, seule une position de principe étant attendue de la part du Conseil municipal quant à l'accueil proprement dit ;

Entendu le débat complémentaire se tenant après le départ de MM. BRAUN et LORBER, le conseil municipal ayant repris place en salle des séances, et notamment :

- l'intervention de M. Denis KUSTER, invitant à centrer le débat sur la seule question de la mise à disposition d'un logement par la commune, faisant observer que la prise en charge des autres frais amenant trop d'incertitudes à ce stade pour pouvoir d'ores et déjà statuer ;
- les précisions apportées par M. Jean-Luc HERZOG, de l'entraide protestante de COLMAR, présent parmi le public, à qui M. le Maire donne la parole, et selon lequel la question du logement représente en effet le plus gros du problème, citant en exemple des dispositifs associatifs spécifiques mis en place à MULHOUSE dans ce domaine ;
- l'intervention de M. Marc NOEHRINGER qui, rejoignant la position à nouveau exprimée par M. Christian BEYER de proposer la tenue à disposition d'un logement social plutôt qu'un logement communal, avec le paiement du loyer par les dons des bénévoles et des personnes mobilisées à l'origine de l'opération ;

Entendu la dernière synthèse des débats faite par M. le Maire, repositionnant les échanges sur le plan des valeurs, et détaillant la question qu'il entend mettre aux voix, consistant en l'approbation, ou non, d'un accord de principe de la commune à la seule mise à disposition d'un logement, sans que soient précisés ni sa nature (logement communal ou logement social d'un opérateur HLM implanté dans la commune), ni aucun engagement quant à une participation communale à d'autres frais, quels qu'ils soient ;

Après délibération,

A l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE et SOUTIENT le principe de l'accueil de deux familles de migrants dans la commune ;
- ⇒ APPROUVE le principe de tenue à disposition d'une des deux familles accueillies d'un logement, qu'il soit propriété communale ou qu'il s'agisse d'un logement social à mobiliser, étant précisé que la deuxième famille devra être effectivement hébergée dans un logement du parc privé et que la commune ne s'engage nullement quant à une prise en charge complémentaire de frais quelconques ;
- ⇒ CHARGE M. le Maire de signaler cette prise de position aux autorités de l'Etat, et en particulier à M. le sous-préfet de l'arrondissement d'ALTKIRCH, en charge de la coordination de l'accueil des réfugiés dans le département.

En conclusion, M. le Maire remercie vivement le Conseil pour cette position prise à l'unanimité de ses membres.

POINT 2 : Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015

M. le Maire évoque deux demandes de rectification et/ou de précision formulées par MM. Bernard EICHHOLTZER et Henri VORBURGER quant au procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015, portant toutes deux sur un point des "communications diverses" ayant trait au dossier des terrains pollués de la rue des Merles.

Les intéressés expliquent et justifient leurs demandes en ce sens.

Pour autant, M. le Maire estime que ces deux demandes ne portent pas sur des éléments suffisamment utiles ou importants à la compréhension du débat pour être prises en compte dans un procès-verbal déjà très dense, mais qui demeure nécessairement une forme de synthèse des débats.

Il invite ainsi les conseillers, s'ils souhaitent à l'avenir continuer à trouver le maximum de précision dans les termes des procès-verbaux des séances, ce qui nécessite du reste un travail très conséquent, à ne soulever des observations que s'agissant des points leur paraissant les plus significatifs, de manière à éviter des polémiques à répétition autour de ce qui peut raisonnablement, somme toute, s'apparenter à des détails.

À la suggestion de Mme Marie-Pascale STOESSLE, dans un souci de conciliation et d'atténuation d'un propos quelque peu abrupt, un complément est toutefois apporté à la fin de la relation d'une de ses interventions lors de ce débat, ainsi qu'il suit :

[...] Mme Marie-Pascale STOESSLE, conseillère municipale, avocate de profession, invite M. EICHHOLTZER à faire la part des choses et à s'exprimer en qualité de conseiller municipal, et non de proche de certains membres de la partie adverse, dès lors qu'il paraît compliqué de défendre deux intérêts qui s'opposent dans le cadre d'une procédure [...]

Par ailleurs, au point 5 - compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein de structures intercommunales – paragraphe d), commission Affaires scolaires, deux petites rectifications sont également apportées par rapport au projet initial :

- Le montant de la participation communale à la piscine est de 1,50 € / élève ;
- En élémentaire, il y a 2 classes de double niveau (et non pas 3).

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2015, ainsi précisé, est approuvé par 14 voix pour, trois voix contre et deux abstentions.

[...]

POINT 4 : Projet de création d'une régie communale de recettes

Le Conseil municipal,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics, et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 septembre 2015 ;

Entendu l'exposé de Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, présidente de la commission Culture, expliquant les motivations de la création projetée d'une nouvelle régie communale, la tenue d'une billetterie s'appuyant sur une telle structure permettant, en effet, de développer le nombre de spectacles proposés dans la commune, en offrant la possibilité de rentrées financières nouvelles correspondant au produit de la vente des billets d'entrées, mais aussi aux recettes d'éventuelles buvettes ou dons volontaires (plateaux à l'issue de spectacle par exemple). Elle précise également que cette régie pourrait également être utilisée pour les actions de la commission Action sociale, dont deux membres sont du reste pressentis pour être nommés mandataires de la régie ;

Entendu les observations émises au cours du débat précédant le vote, au cours duquel :

- M. Henri VORBURGER salue cette initiative, permettant de s'affranchir d'un recours au Comité des Fêtes, dont il était longtemps trésorier, comme cela était parfois le cas par le passé ;
- M. Marc NOEHRINGER exprime son incompréhension quant à la perspective de l'attribution d'une indemnité de responsabilité au régisseur, la tâche de trésorier,

fonction tout à fait comparable, étant par exemple assumée à titre gratuit dans toutes les associations du village ;

Après délibération,

À l'unanimité, hormis l'abstention de M. NOEHRINGER s'agissant des articles 12 et 13 ;

⇒ DÉCIDE :

Article 1^{er} : Il est institué une régie de recettes auprès du service animation-spectacles de la commune d'EGUISHEIM ;

Article 2 : Cette régie est installée à la mairie, 21 Grand'rue ;

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- droits d'entrée aux spectacles ;
- ventes de boissons, nourriture et produits culturels divers ;
- participations volontaires des spectateurs ;

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- Numéraire ;
- Chèque bancaires et assimilés ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager :

- de billets de spectacle ;
- de quittances ;

Article 5 : L'intervention des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination ;

Article 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 100,00 € (cent euros) est mis à disposition du régisseur ;

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000,00 € (mille euros) ;

Article 8 : Le régisseur verse auprès du comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint un montant maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois ;

Article 9 : Le régisseur adresse pour encaissement les chèques à la trésorerie au minimum une fois par quinzaine ;

Article 10 : Le régisseur verse auprès de la Mairie la totalité des justificatifs des dépenses au minimum une fois par mois ;

Article 11 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement, selon la réglementation en vigueur ;

Article 12 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur ;

Article 13 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur, à due concurrence des périodes où il sera effectivement amené à suppléer le titulaire, ce dernier ne bénéficiant alors pas, durant cette période, du versement de sa propre indemnité ;

Article 14 : M. le Maire et M. le comptable public assignataire de la Commune d'Eguisheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

[...]

POINT 7 : Subvention pour rénovation de maisons anciennes

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission communale de l'Urbanisme ;

Hors la présence de Mme Marie-Pascale STOESSLE ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant des travaux retenus</i>	<i>Subvention accordée (5%)</i>
M. Jean-Luc STOESSLE	5 Place de l'Eglise	Remplacement de fenêtres sur pignon Ouest	1 862,37 €	93,12 €
M. Gérald TURANSKY	40 Grand'rue	Travaux de toiture et de ravalement pignon Nord	10 637,83 €	531,89 €

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre les mandats de paiement correspondants.

POINT 8 : Compte-rendu de travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales

a) *Commission Forêt*

M. Marc NOEHRINGER, président de la commission Forêt, informe l'assemblée de l'achèvement récent d'un chantier de rénovation d'une voie forestière, lieu-dit Hohburg,

selon un procédé nouveau développé par une entreprise d'ISSENHEIM, mettant en jeu un engin multifonction de grandes dimensions, particulièrement spectaculaire et efficace.

Il relève que le coût demeure toutefois très raisonnable, compte tenu de la durabilité annoncée du chemin, pour ainsi dire refait à neuf, et entrevoit dans cette technique une solution possible pour remédier au mauvais état de certains chemins du vignoble.

Enfin, il conclut son intervention en rendant compte du bon déroulement d'une récente sortie organisée par ses soins pour écouter le brame du cerf, en compagnie de M. Christian BITSCHENE, garde-forestier.

b) Commission Action sociale

Mme Rozenn RAMETTE, tient l'assemblée informée des points abordés lors de la toute récente réunion de la commission qu'elle préside.

M. et Mme LAFOND ont ainsi notamment introduit un film de présentation des actions de l'association "sourire d'enfants".

Elle confirme par ailleurs son intervention antérieure, au cours du point 1, tenant à la multiplication récente de demandes en matière d'aide sociale, qui pose question et méritera des réponses appropriées.

Enfin, elle signale que la date du repas annuel offert aux aînés a été fixée au dimanche 17 janvier 2016.

c) Communauté de communes Pays de Rouffach, vignobles et châteaux

M. Bernard EICHHOLTZER, conseiller communautaire, qui a pris part à une récente commission Finances de la communauté de communes, porte à la connaissance de l'assemblée que l'attribution du fonds de concours sollicité, par la commune, dans le cadre de son projet d'extension de l'office du tourisme, a reçu l'avis favorable de ladite commission, laissant entrevoir une confirmation prochaine de cet accord en conseil communautaire.

Au cours de la même réunion a également été abordée la situation financière difficile des différents centres périscolaires de la communauté de communes.

Enfin, il informe l'assemblée du transfert récent à la communauté de communes de la compétence de police des immeubles menaçant ruine.

d) Groupe de travail – projet culturel "décrocher la lune"

Mme Delphine ZIMMERMANN informe l'assemblée du bon déroulement, attesté par M. le Maire, impressionné par la qualité du spectacle et ses aspects grandioses, des festivités de "décrocher la lune" de la Louvière, ville amie belge, à la mi-septembre, clôturant ainsi des mois de préparatifs et de partenariat autour de ce projet culturel de grande ampleur.

Des moyens relativement faibles, et le fait de n'avoir pu détacher sur les lieux que trois personnes (M. Paul ZIMMERMANN, M. et Mme Clément UMBDENSTOCK) et durant une seule semaine au lieu des trois souhaitées, pour la fabrication de Léonie, la marionnette géante représentant EGUISHHEIM, ont néanmoins induit un résultat semble-t-il légèrement en-deçà des espérances initiales.

Elle indique néanmoins qu'une tentative visant à rapatrier à EGUISHHEIM la marionnette, pour la faire défiler lors du cortège de la prochaine édition de la Fête des Vignerons, sera entreprise en temps utile.

e) Commission des Affaires scolaires

Sa présidente, Mme Hélène ZOUINKA, tient l'assemblée informée des sujets sur lesquels travaille le Conseil municipal des enfants (C.M.E.), qui vient d'entrer dans la dernière année de son mandat.

En parallèle à sa réflexion consacrée à l'aménagement d'un parcours sportif au parc du Millénaire, qui se poursuit, les jeunes élus se préoccupent désormais de la question des mégots de cigarettes dans le village.

Avec la commission Culture, que Mme ZOUINKA préside également, l'expérience d'une première séance de cinéma pour jeune public sera tentée, avant d'adopter éventuellement un rythme plus régulier, en cas de succès.

Les membres du C.M.E. souhaiteraient également mettre sur pied une Fête des Enfants, par exemple lors de l'inauguration des futurs nouveaux aménagements du Parc du Millénaire.

Concernant ce lieu, l'attention de la commune est du reste appelée par les enfants, quant au passage fréquent et à vive allure dans les allées de scooters, pourtant interdits dans l'enceinte du parc. La police municipale sera invitée à effectuer des patrouilles plus régulières aux heures de forte fréquentation.

L'un des autres prochains sujets de réflexion des enfants portera sur la faisabilité éventuelle d'un circuit vélo ou VTT, pensé et réfléchi par et pour les jeunes de leur âge.

En marge de cette intervention, M. Henri VORBURGER s'étonne, par ailleurs, de la lettre adressée par le C.M.E. à toutes les associations du village, sollicitant un concours financier pour son projet de parcours sportif, ce qu'il trouve étrange pour une structure d'émanation communale.

Contrairement à ce qu'imaginait M. VORBURGER, Mme ZOUINKA lui répond que le C.M.E. n'est pas une émanation de la mairie, mais qu'il a été remis en place dans sa forme actuelle, ces dernières années, par l'association des parents d'élèves, avec simplement l'appui de quelques membres élus. Elle rappelle le contexte de cette demande, qu'elle signale du reste avoir été accueillie plutôt favorablement par quelques associations et organismes, ainsi que les autres actions menées pour le financement des projets du C.M.E., comme le lavage de voitures de cet été.

f) Divers

M. Patrick HAMELIN intervient en sa triple qualité d'Adjoint chargé du suivi de la desserte en internet à très haut débit (T.H.D.), de président de la commission Finances et de la commission du Développement économique.

Ainsi, il rend compte, en premier lieu, de la teneur d'un récent échange de courriers entre M. le Maire et M. Philippe RICHERT, président du Conseil Régional d'Alsace, duquel est à relever que la qualité de commune prioritaire pour l'accès au T.H.D. demeure acquise pour EGUISHHEIM, toutes assurances en ce sens étant réitérées, laissant entrevoir très sérieusement une desserte totalement opérationnelle d'ici à la fin 2017.

S'agissant ensuite de la préparation des investissements à prévoir courant 2016, il invite les présidents de commissions à d'ores et déjà y réfléchir et à transmettre leurs idées ou projets, éléments chiffrés à l'appui.

Enfin, il annonce que M. le Maire, lui-même et Mme Régine SORG, ainsi que M. Denis KUSTER en qualité de suppléant, prendront part prochainement à une série de réunions consacrées au développement économique du territoire du SCOT Rhin-vignoble-Grand Ballon, et se réjouit de cette initiative permettant d'avoir accès à un horizon supra-communal, pertinent en la matière.

POINT 9-1 : Projet de parrainage d'une commune au Tibet

Le Conseil municipal,

Entendu la communication faite ce sujet, lors du Conseil municipal du 16 juin 2015, par M. Henri VORBURGER, et à son initiative ;

Considérant les actions de sensibilisation à cette problématique menées par les associations "France Tibet" et "Liberté au Tibet" ;

Considérant les objectifs poursuivis par la démarche de parrainage proposée :

- Préserver l'identité de ces communes au sein même de leur territoire ;
- Ouvrir l'horizon des communes françaises à d'autres cultures et à d'autres citoyens du monde ;
- Agir en tant que citoyens français, garants d'une devise qui parle de liberté, d'égalité et de fraternité ;
- S'inscrire dans une orientation constructive de préservation du patrimoine, de l'histoire et de la culture tibétaine, bénéficiant ainsi d'un enrichissement mutuel ;
- Officialiser ces parrainages, dans un but médiatique ;
- Montrer au gouvernement chinois que la population française s'intéresse au plus haut point au devenir des habitants des diverses communes choisies et à leurs droits en tant que citoyens de la république populaire de Chine ;
- Maintenir aussi une grande vigilance afin d'éviter toute perte d'identité culturelle ou culturelle pour ces populations d'origine tibétaine ;

Entendu les quelques précisions complémentaires apportées par M. le Maire concernant la ville de BATANG, peuplée de près de 50 000 habitants, située dans la préfecture de

GARZÈ et du SICHUAN, sur la route principale entre CHENGDU et LHASSA, proposée par l'association France-Tibet pour être parrainée par EGUISHHEIM ;

Après délibération,

- ⇒ APPROUVE le parrainage, dans ce contexte, de la ville de BATANG, faisant ainsi d'EGUISHEIM, comme le souligne M. Henri VORBURGER, seulement la troisième commune du département, après BENNWIHR et KAYSERSBERG, à s'impliquer de cette manière ;
- ⇒ CHARGE M. le Maire de convenir avec les interlocuteurs identifiés au sein des associations susmentionnées des modalités de la suite pratique à donner à la présente délibération, et d'en tenir le Conseil municipal informé.

COMMUNICATIONS DIVERSES

[...]

- M. le Maire rend compte de sa récente participation, à NIEDERBRONN-LES-BAINS, au congrès de l'association des Stations vertes de vacances, au cours duquel l'écotourisme et le développement vert ont occupé l'essentiel des débats.
- Il signale par ailleurs que les nouvelles dispositions en matière de stationnement, adoptées durant l'été, deviennent enfin effectives, l'achèvement de l'implantation des nombreux panneaux de signalisation nécessaires venant seulement d'intervenir.

[...]

- Mme Martine ALAFACI rend compte du bon déroulement du 1^{er} marathon de COLMAR, le 13 septembre dernier, aucun souci d'organisation n'ayant été à déplorer à EGUISHHEIM, les 80 bénévoles mobilisés ayant efficacement répondu présent, malgré quelques passages pluvieux qui ont, en revanche, quelque peu nui au succès du barbecue public organisé dans la foulée de l'épreuve, place du Château.
M. Marc NOEHRINGER relève, sur le plan sportif, que M. Jérémy MANN, d'EGUISHEIM, a terminé deuxième de l'épreuve.
- Mme ALAFACI poursuit son intervention en signalant avoir pris l'initiative, avec Mme Patricia TRAWALTER, membre des services techniques, de relancer les ateliers de bricolage pour contribuer à la fabrication d'éléments de décoration de Noël, qui existaient par le passé, ce qui devrait permettre de générer quelques économies. Les motifs en étoile, quelque peu délaissés ces dernières années, seront remis en valeur, de manière également à mieux répondre au cahier des charges édicté par le Pays des Etoiles de Noël.

Le stockage du matériel laissant habituellement quelque peu à désirer, faute de rangements adaptés, les efforts nécessaires seront faits prochainement sur ce plan, au travers de l'acquisition du matériel nécessaire à un entreposage efficace.

Elle indique également qu'un travail en commun avec MM. André MERCIER et Léonard GUTLEBEN a également été entrepris, s'agissant de l'éclairage de Noël, dont M. GUTLEBEN détaille les principales orientations, parmi lesquelles l'acquisition de quelques nouvelles décorations, l'espacement des décors lumineux pour les étendre davantage, ou encore le renouvellement et l'amélioration de guirlandes au travers de l'acquisition de 200 ampoules LED, bien plus économes en énergie.

- M. Léonard GUTLEBEN informe l'assemblée de la décision prise, en urgence, d'une rénovation complète du poste de pompage des eaux usées de la Place des Hirondelles, dont l'état déplorable le justifiait amplement. Le marché, confié à SUEZ, s'élève à environ 15 000,00 €, et inclut notamment le remplacement des deux pompes et un système de télégestion.
- M. GUTLEBEN informe les conseillers que des empiètements sur l'emprise foncière des chemins ruraux, côté plaine, sont assez fréquemment constatés. Il se concertera à ce sujet, dans un premier temps, avec l'association foncière, présidée par M. Jean-Luc FREUDENREICH.
- [...]
- Les dates des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain sont rappelées aux conseillers, appelés à siéger lors des permanences de tenue du bureau de vote, de manière à ce qu'ils puissent prendre leurs dispositions à cet effet et se rendre disponibles.

[...]

Fin de la séance : 22h55

Prochaine séance du Conseil municipal : 10 novembre 2015